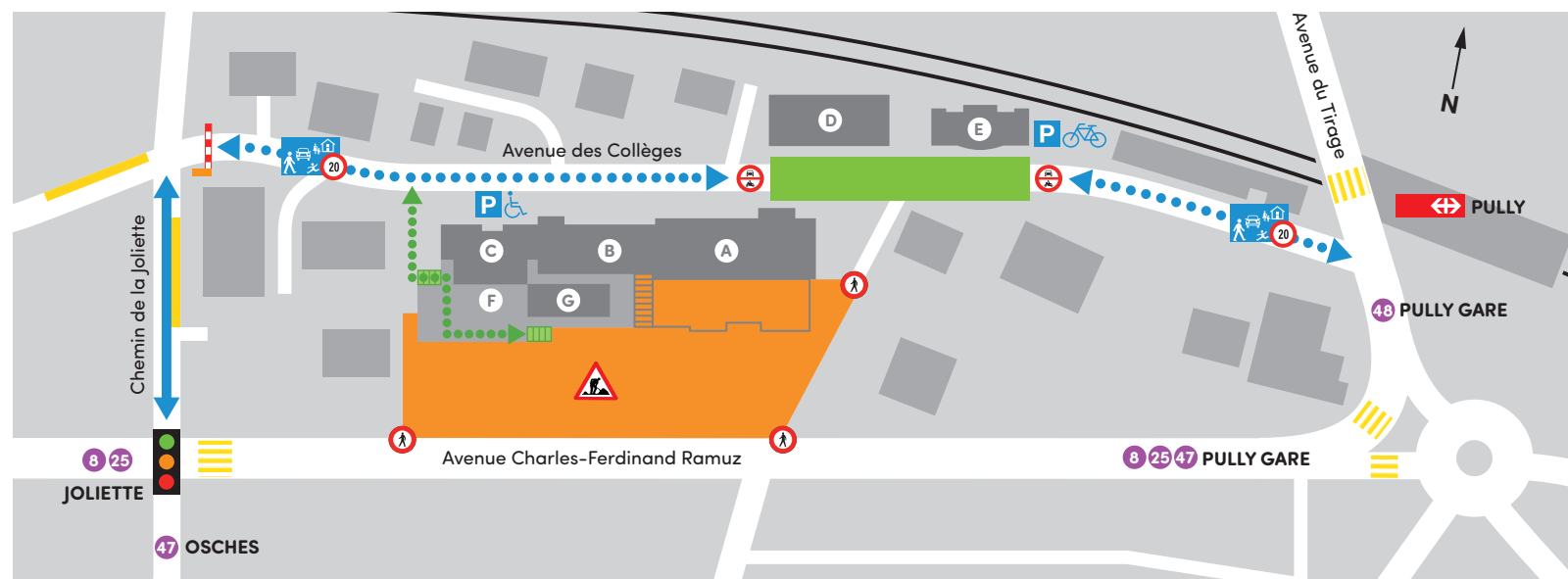


CHANTIER DU COLLÈGE PRINCIPAL • AVRIL 2025-AOÛT 2028

03/2025

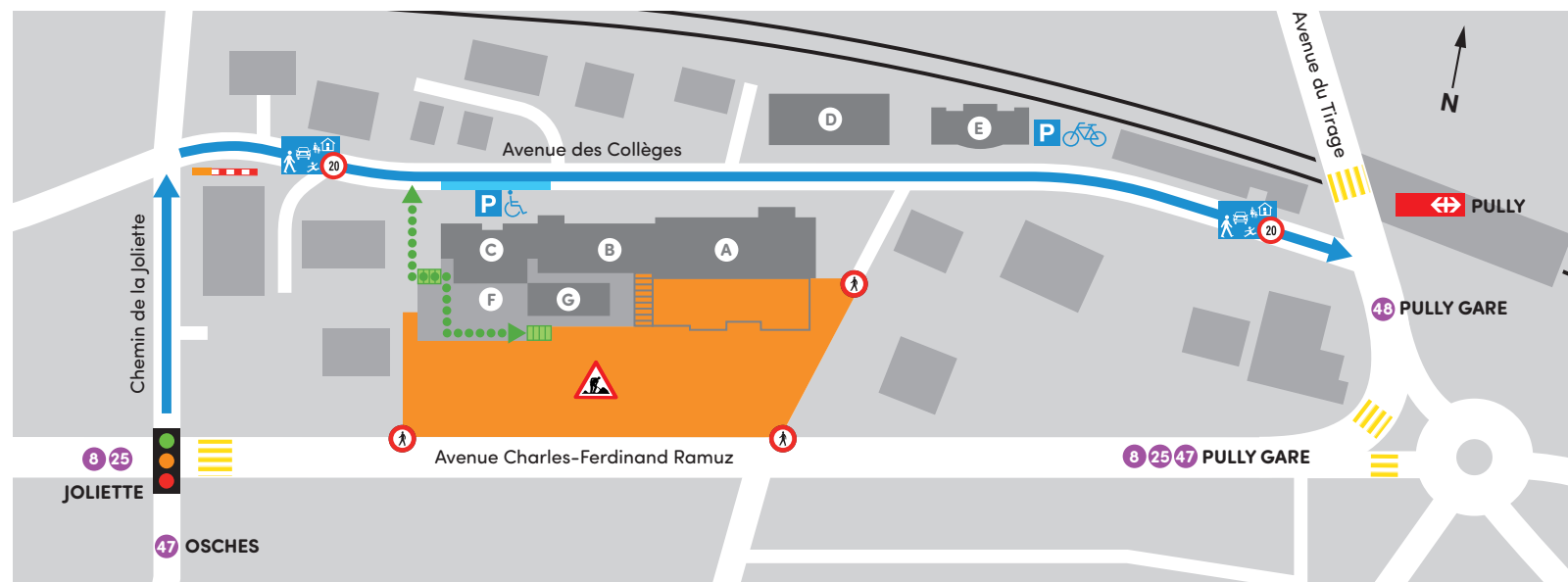
Circulation à l'avenue des Collèges entre le chemin de la Joliette et l'avenue du Tirage

PENDANT LES PÉRIODES ET HORAIRES SCOLAIRES LUNDI-VENDREDI 7H-17H



- (A) Collège principal
- (B) Préau couvert
- (C) Annexe Ouest
- (D) Collège Jules Loth
- (E) Pavillon Pierre d'Arvel
- (F) Salle de sport
- (G) Piscine
- ➡ Accès véhicules motorisés
- ⋯➡ Accès mobilité douce et résidents
- ⋯➡ Accès piéton salle de sport et piscine
- 8 Arrêts et lignes de bus
- P Réservé enseignants, itinérants, handicapés. Parcage autorisé de 17h à 7h, 15 minutes max.

HORS DES PÉRIODES ET HORAIRES SCOLAIRES LUNDI-VENDREDI 17H-7H • SAMEDI-DIMANCHE • VACANCES ET JOURS FÉRIÉS

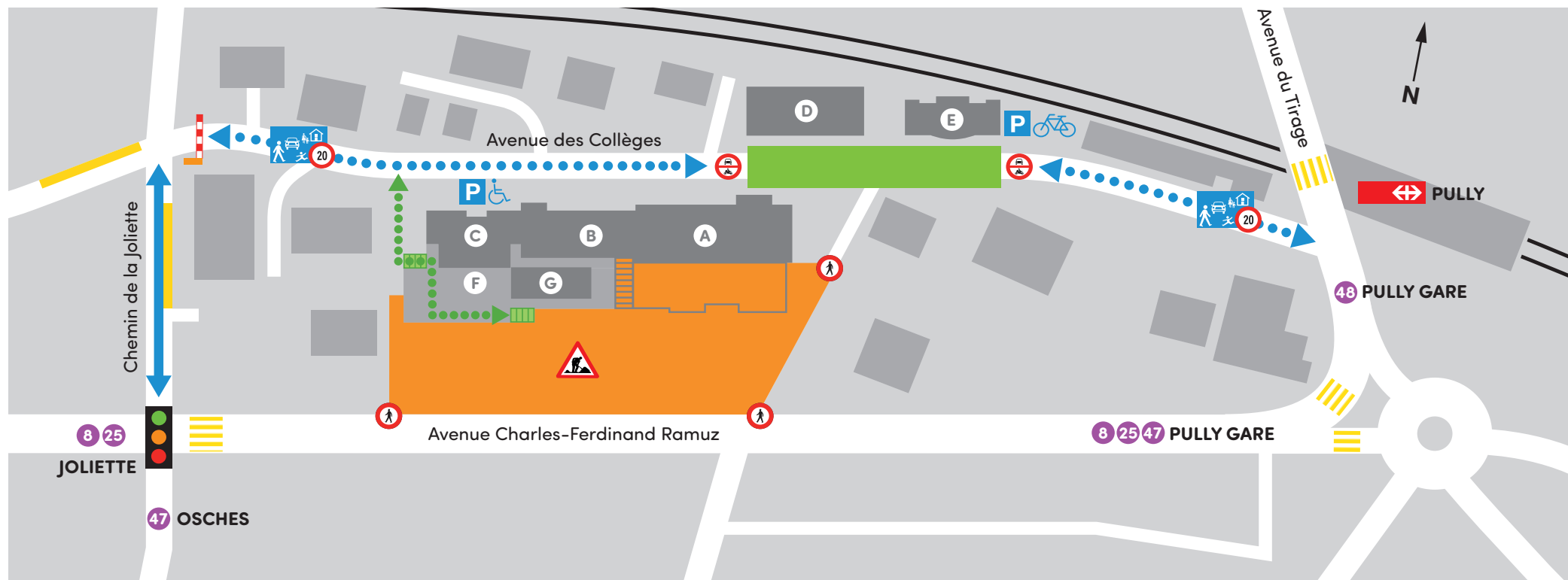


- Préau scolaire provisoire Fermé au trafic
- Dépose/reprise rapide autorisée les jours ouvrables de 7h à 17h, 10 minutes max.
- Parcage autorisé hors période scolaire
- Passages piétons conseillés
- Zone de chantier



Direction de l'urbanisme et de l'environnement
Informations: collegeprincipal@pully.ch

PENDANT LES PÉRIODES ET HORAIRES SCOLAIRES LUNDI-VENDREDI 7H-17H



(A) Collège principal

(B) Préau couvert

(C) Annexe Ouest

(D) Collège Jules Loth

(E) Pavillon Pierre d'Arvel

(F) Salle de sport

(G) Piscine

→ Accès pour véhicules motorisés

... → Accès mobilité douce et résidents

... → Accès piéton salle de sport et piscine

8 Arrêts et lignes de bus

P Réservé enseignants, itinérants, handicapés. Parcage autorisé de 17h à 7h, maximum 15 minutes

■ Préau scolaire provisoire fermé au trafic

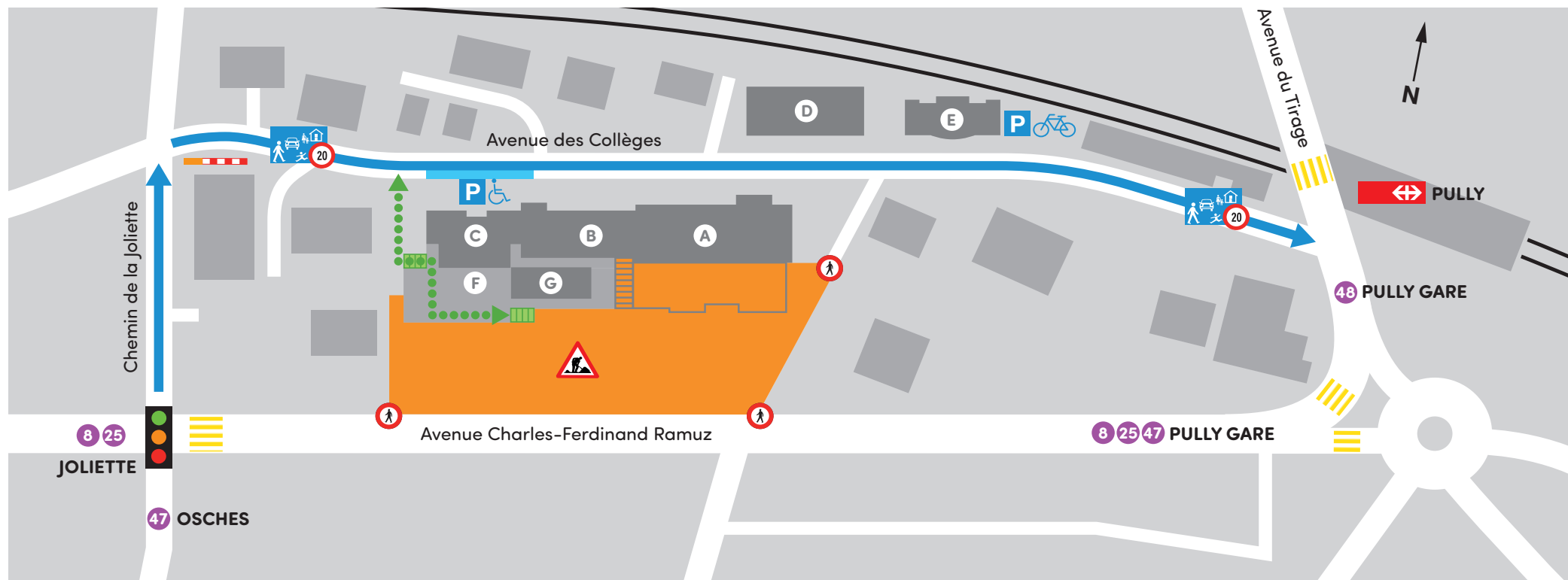
■ Dépose/reprise rapide autorisée les jours ouvrables de 7h à 17h, maximum 10 minutes

■ Parcage autorisé hors période scolaire

||| Passages piétons conseillés

■ Zone de chantier

HORS DES PERIODES ET HORAIRES SCOLAIRES LUNDI-VENDREDI 17H-7H • SAMEDI-DIMANCHE • VACANCES ET JOURS FERIES



- (A) Collège principal
- (B) Préau couvert
- (C) Annexe Ouest
- (D) Collège Jules Loth
- (E) Pavillon Pierre d'Arvel
- (F) Salle de sport
- (G) Piscine

- Accès pour véhicules motorisés
- Accès piéton salle de sport et piscine
- Arrêts et lignes de bus
- Réservé enseignants, itinérants, handicapés. Parcage autorisé de 17h à 7h, maximum 15 minutes

- Parcage autorisé hors période scolaire
- Passages piétons conseillés
- Zone de chantier